



SAHARA INFO

Bulletin de l'Association des Amis de la
République Arabe Sahraouie Démocratique
B.P. 236 - 75264 PARIS CEDEX 06
C.C.P. : 19303 94 K PARIS

N° 55-56

JUILLET-AOÛT
1981

PRIX : 6 F

Commission paritaire n° 58229

MENSUEL D'INFORMATION SUR LE SAHARA OCCIDENTAL

POUR UN RÉFÉRENDUM D'AUTODÉTERMINATION LIBRE ET GÉNÉRAL

Le Front Polisario est reçu au Quai d'Orsay



*Conférence de presse du Front Polisario, le 22 juillet à Paris.
De gauche à droite : Fadel Ismaïl, représentant du F.P. en Europe ; Salem Ould Saleck, ministre de l'Information ;
et Salem Kaïd, représentant du F.P. en France.*

Qui est derrière Sahara Info ?

Des amis du peuple sahraoui appartenant à toutes les sensibilités politiques, syndicales et philosophiques.

Présidence de l'Association : Alain Benlezar, Edmond Boiché, Denise Duboscq, Maxime Kalinsky, Victor Leduc, François Loncle, Marcel Ormet, Bernard Parmantier, Chantal Perez.

Secrétaire général : Thomas Jallaud.

Comité de rédaction : Grégoire Carrat, Denise Duboscq et Edouard Roland.

Collaborateurs : Maurice Barbier, François Beslay, Jean Copans, Serge Demailly, Constant Hamès, Raymond Josse, Edmond Jouve, Georges Labica, Guy Toureaux, Raoul Weexsten (liste non close).

Sommaire

Éditorial	2
Interview de Fadel Ismaïl, représentant du F. Polisario en Europe	3
Le gouvernement français et le Sahara occidental	6
Dossier O.U.A.	7
Bokhassan les mains rouges	13
Avec les combattants sahraouis dans le sud-marocain	15
Le mois au Sahara	16

Ce numéro a été tiré à 4 500 exemplaires. Le n° 53 a été diffusé à 4 000 exemplaires.

EDITORIAL

En décidant d'organiser et de conduire le référendum d'autodétermination au Sahara occidental, le Comité de mise en œuvre — de la résolution adoptée par le dernier sommet de l'O.U.A. — a pris une initiative conforme à la mission qui lui avait été confiée, en confirmant le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et en élaborant un canevas de procédures pour l'application de ce droit (voir page 12 le texte intégral de la Résolution).

Cette décision est d'autant plus importante que Rabat ne cessait de déformer l'esprit de la résolution adoptée à Nairobi par la 18^e conférence des chefs d'État africains, tout particulièrement en parlant d'organiser un « référendum confirmatif ». C'est-à-dire, en clair, de tenter de contraindre le peuple sahraoui à ratifier l'annexion, sans lui offrir aucun autre choix.

Voici donc maintenant clairement définie la nature du référendum qui devra être organisé : « un référendum d'autodétermination qui permettra au peuple sahraoui de se prononcer librement et démocratiquement sur l'avenir de son territoire. Ce référendum aura lieu au Sahara occidental, dont les cartes ont été déposées aux Nations Unies ». Le Comité recommande l'envoi d'une force de maintien de la paix « et d'une administration impartiale intérimaire ». Enfin, pour ne citer que les points les plus importants de cette résolution, le Comité indique également que « le recensement des populations fera l'objet de procédures précises en collaboration avec le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies. De même, on devra tenir compte du taux de croissance démographique internationalement reconnu de la population sahraouie ».

Rabat est donc au pied du mur. En effet, aujourd'hui, toutes les instances internationales, et en premier l'O.U.A. et l'O.N.U., appellent le Maroc à négocier directement avec les Sahraouis afin que puissent être appliquées les résolutions recommandant l'application du droit à l'autodétermination.

Si Rabat persiste, pour le moment, à ignorer le Front Polisario, il n'en demeure pas moins que deux facteurs importants contraignent le roi du Maroc à nuancer l'intransigeance qu'il observait jusqu'à maintenant.

Tout d'abord, la situation économique et sociale du pays, catastrophique depuis de nombreux mois, a provoqué l'explosion de Casablanca — et d'autres villes —, avec ses centaines de morts et d'arrestations. Ces émeutes populaires sont une sonnette d'alarme pour le régime : chacun au Maroc, et aujourd'hui conscient que c'est l'effort de guerre qui est le principal responsable de l'état de banqueroute dans lequel se trouve le pays. Une issue politique au conflit doit donc être trouvée par le pouvoir.

Ensuite, le roi Hassan II ne peut que constater le rééquilibrage amorcé par le nouveau gouvernement français dans ses relations avec l'Algérie, le Maroc et le Front Polisario. Les premiers contours de la future politique maghrébine française viennent d'être esquissés à travers le voyage de Claude Cheysson à Alger et Rabat, et la visite d'une délégation du Front Polisario au ministère français des Relations extérieures.

Certes, le chemin de la négociation est encore long, parsemé d'embûches et de surprises qu'il faudra surmonter. Le risque demeure aussi de voir Rabat céder à la tentation d'organiser un référendum truqué, pour tenter de brouiller les cartes, ceci juste avant la prochaine Assemblée Générale de l'O.N.U.

Mais, une certitude est là : le processus de retour à la paix dans le nord-ouest africain peut connaître des avancées décisives dans les prochains mois. La France est en mesure d'y contribuer très largement et positivement. Nous rappellerons simplement ci-dessous les principales propositions que notre Association a faites au gouvernement français au cours d'une conférence de presse tenue le 16 juillet :

1. Envisager le plus tôt possible une rencontre entre dirigeants sahraouis et français — au niveau ministériel — pour la mise en œuvre d'une future coopération franco-sahraouie.
2. Autoriser l'ouverture d'un Bureau officiel du Front Polisario.
3. Agir auprès du gouvernement marocain dans le cadre de ses bonnes relations traditionnelles et de sa coopération économique et culturelle pour expliquer son attachement à l'application du droit à l'autodétermination pour le peuple sahraoui.
4. Signifier au gouvernement marocain la suspension de toute aide militaire française, tant que cette dernière sera utilisée à des fins d'agression contre un pays voisin.
5. Préparer la prochaine session de l'O.N.U., à l'automne 1981, en vue de soutenir la juste cause du peuple sahraoui et de son droit à l'autodétermination, en expliquant sa position aux autres pays de la Communauté européenne.

Le 31 août 1981

INTERVIEW DE FADEL ISMAÏL

REPRÉSENTANT DU FRONT POLISARIO EN EUROPE

Sahara Info. — *L'O.U.A. a pris acte de l'engagement du roi, à accepter l'organisation d'un référendum sur le territoire du Sahara occidental. Quelles sont, selon vous les raisons qui ont conduit le roi à prendre une telle initiative ?*

Fadel Ismaïl. — Lors du dernier sommet de l'O.U.A. à Nairobi le roi a reconnu, pour la première fois, le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

Cela remet en cause toutes les thèses qu'il a avancées jusqu'à présent pour justifier l'agression contre la R.A.S.D., et l'occupation du Sahara. Il reconnaît que cette occupation est illégale.

A la veille de Nairobi, le roi est placé devant les données suivantes :

— *sur le plan militaire* : son armée connaît la défaite depuis 1979. Cette défaite ne peut être surmontée. L'armée marocaine qui occupait le territoire national en 1976-77 est désormais retranchée derrière un « mur » de sable de barbelés et de mines sur le quart du territoire national, bien impuissant à empêcher les combattants sahraouis à poursuivre leurs attaques ;

— *sur le plan intérieur* : après sept années de guerre, le Maroc ne peut plus supporter l'effort exigé sur les plans économique et financier. L'explosion qui a touché toutes les grandes villes du Maroc, et particulièrement Casablanca, en est une manifestation très concrète. Et la poursuite de la guerre l'exposerait à connaître d'autres situations semblables voire plus graves encore ;

— *sur le plan international* : l'isolement du Maroc, en particulier en Afrique, était sensible. A la veille de Nairobi, on parlait en Afrique d'une expulsion éventuelle du Maroc et non du problème de l'admission de la R.A.S.D., car le Maroc ne voulait pas coopérer avec les organisations internationales.

Telles sont les trois conditions qui ont conduit le roi du Maroc à se résoudre à reconnaître le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.



Sahara Info. — *Quelles sont, selon vous, les modifications que cela entraîne sur le plan diplomatique ?*

Fadel Ismaïl. — Il faut d'abord observer que le roi du Maroc a commis une erreur d'appréciation. Il prévoyait que sa proposition de référendum contrôlé, alors qu'il avait toujours fait preuve d'intransigeance, ferait figure d'événement qui obtiendrait l'approbation de tous, et qu'ainsi il gagnerait du temps en retardant l'admission de la R.A.S.D. En fait c'était un faux calcul de deux points de vue :

— l'admission de la R.A.S.D. est une question administrative indépendante du dossier politique dont est saisi le sommet des chefs d'État. Cette admission est acquise depuis le sommet de Freetown en 1980 ; où la majorité requise des membres de l'O.U.A. a accepté de la reconnaître ; la seule raison du retard apporté à ce que la R.A.S.D. occupe son siège est liée au fait que le secrétaire général de l'O.U.A. n'a pas encore notifié aux autorités de la R.A.S.D. son admission ;

— au sommet des chefs d'État, c'est le dossier politique qui est discuté. Et sur ce plan l'O.U.A. ne s'est pas satisfaite d'une simple déclaration d'intention comme le souhaitait le roi. Elle s'est dite d'accord avec le principe d'un référendum, mais pas n'importe lequel, d'accord pour qu'il soit contrôlé mais pas par n'importe qui.

C'est le sens du point 7 de la résolution, qui précise qu'il doit s'agir d'un référendum général et régulier d'autodétermination du peuple du Sahara occidental, dans l'esprit de la résolution 1514 des Nations Unies régissant les problèmes de décolonisation. Il sera contrôlé par l'O.U.A. et l'O.N.U. et par les parties en conflit, c'est-à-dire le Front Polisario et le Maroc. Ce sont ces deux parties qui doivent se réunir sous les auspices des organisations internationales pour parvenir à un cessez-le-feu et débattre des modalités en vue de l'application des décisions de l'O.U.A.

Sahara Info. — *Quelles conditions doivent être selon vous nécessairement remplies pour que le processus esquissé deviennent un véritable processus d'autodétermination ?*

Fadel Ismaïl. — Pour aboutir à la paix, il est nécessaire que le roi du Maroc accepte de reconnaître la réalité, il ne peut le faire qu'en acceptant de négocier avec le Front Polisario. A partir de là la situation peut être débloquée.

D'emblée nous avons exprimé le vœu que le comité ad hoc de l'O.U.A. réunisse immédiatement les deux parties afin de négocier un cessez-le-feu et les modalités d'organisation d'un référendum.

Mais récemment le roi est revenu sur ses engagements en présentant le référendum comme destiné à confirmer la marocanité du Sahara. Aussi le Front Polisario et le gouvernement de la R.A.S.D. ont-ils apporté des précisions concernant les conditions qui permettraient la tenue du référendum (voir encadré).



Ce sont à nos yeux les conditions sine qua non d'un cessez-le-feu, car seules elles permettront au peuple sahraoui de choisir librement, choix qui ne peut que confirmer l'indépendance nationale et parachever la souveraineté sur l'intégralité du territoire de la R.A.S.D.

Il semble que le roi veuille, pour sa part, poursuivre l'occupation de la partie du Sahara que ses troupes contrôlent encore sans avoir à faire la guerre. C'est pourquoi il insiste tant sur le cessez-le-feu. Nous ne pouvons l'accepter. Tant que le Maroc occupe le Sahara, il ne peut y avoir de cessez-le-feu.

Sahara Info. — *Le sommet de l'O.U.A. a donné lieu à des spéculations concernant un éventuel recul du soutien offert à la lutte du peuple sahraoui de la part de certains pays africains. Quelle appréciation portez-vous sur la résolution adoptée par le 18^e sommet ? En particulier estimez-vous qu'elle procède d'un esprit différent que celui qui présidait aux résolutions du sommet précédent et aux recommandations du comité ad hoc ?*

Fadel Ismaïl. — La résolution adoptée est en tous points conforme aux résolutions adoptées par les organisations internationales : elle réaffirme les droits légitimes du peuple sahraoui ; elle prend acte de l'engagement du roi d'organiser un référendum d'autodétermination, qui permette au peuple sah-

raoui de choisir librement son destin. Tout cela est dans l'esprit de toutes les résolutions de l'O.U.A. et de l'O.N.U.

Sahara Info. — *La spectaculaire reprise des relations diplomatiques entre le Maroc et la Libye a-t-elle eu les conséquences qu'on lui prête, diminution ou arrêt du soutien de la Libye à la lutte du peuple sahraoui ?*

Fadel Ismaïl. — La presse occidentale s'est généralement abstenue de rapporter les propos du ministre libyen des Affaires étrangères, tenus à Nairobi. Pourtant ils sont très clairs. Il a insisté sur le fait qu'en 1973, la Libye fut le premier pays à soutenir le Front Polisario, que la Libye reconnaît la R.A.S.D. et entretient des relations avec son gouvernement. Il a précisé que les efforts de la Libye vont dans le sens des efforts de l'O.U.A. et de l'O.N.U., destinés à permettre des négociations directes entre les deux belligérants, le Front Polisario et le Maroc.

Par ailleurs, Kadhafi a signé un communiqué commun avec le président du Yemen Démocratique dans lequel les deux parties insistent sur la nécessité que s'engagent des négociations directes entre les belligérants afin d'aboutir à une solution. Enfin, Kadhafi vient de recevoir Mohamed Abdelaziz, secrétaire général du Front Polisario.

Tout cela nous amène à poser une question : en 1979, le Maroc a rompu ses

relations diplomatiques avec la Libye parce qu'elle avait reconnu la R.A.S.D. ; en 1981, il reprend les relations diplomatiques avec la Libye qui entretient toujours des relations diplomatiques avec la R.A.S.D. Doit-on en conclure que le Maroc reconnaît l'existence de la R.A.S.D. ?

Sahara Info. — *Sur le plan militaire, l'événement majeur paraît être l'achèvement du « mur Hassan-II ». Quelle stratégie le Front compte-t-il mettre en œuvre pour réduire à néant cette tentative comme il le fit des précédentes ?*

Fadel Ismaïl. — Tout dépend du roi. S'il accepte de retirer ses troupes de la totalité du Sahara occidental, il y aura un cessez-le-feu. Sinon nous poursuivrons la guerre, et l'Armée Populaire de Libération administrera la preuve que le mur est impuissant à empêcher son avancée.

Le mur n'est qu'une tactique, et toute tactique a sa contre-tactique. Le mur est un fossé surmonté de levées de sable et protégé par des mines et des barbelés. Il vise à abriter une armée qui a été défaite.

Cela n'empêchera pas l'armée sahraoui d'avancer, comme la preuve en a été donnée lors des récentes attaques contre M'sied, ou Bou Craa. Rappelez-vous en 1979 lorsque le roi a utilisé les *Mirages* contre le Front ; il avait lancé une grande campagne sur le plan intérieur et à l'étranger prétendant que l'engagement des *Mirages* donnerait le coup de grâce au Polisario. Quelques semaines après le mythe des *Mirages* était dégonflé.

Sahara Info. — *Estimez-vous, comme nombre d'observateurs — et apparemment le roi du Maroc —, que la phase de la guerre marquée par l'existence du mur exige une transformation à la fois quantitative et qualitative des moyens mis en œuvre dans les opérations militaires ?*

Fadel Ismaïl. — L'armée qui est derrière le mur est une armée sur la défensive, ce qui ne peut qu'aggraver le désarroi du soldat marocain. Les événements diplomatiques peuvent lui offrir une situation de tranquillité relative. Mais son désarroi ne fera que s'accroître si le Front est amené à reprendre les opérations de grande envergure et à la frapper durement. Ce qu'il fera si les conditions d'un cessez-le-feu ne sont pas réunies. Le mur ne pourra empêcher cette évolution.

Sahara Info. — *La brutale répression consécutive aux émeutes de la faim, a pris un tour particulièrement brutal dans le nombreux sahraouis. Pouvez-vous, grâce aux informations dont vous disposez nous décrire la forme et l'ampleur de cette répression ?*

Fadel Ismaïl. — Depuis que le roi a annoncé l'organisation d'un référendum, une campagne d'explications a été organisée dans tout le pays.

Dans les régions de Tan Tan, Tafaya, Goulimine, où vivent de nombreux sahraouis, cette campagne a pris un tour particulier. Sous son couvert on a entrepris de trier les gens ; il s'est agi d'abord de déterminer ceux qui semblaient proches du Front Polisario, puis de proche en proche les arrestations se sont faites plus massives et touchent des Sahraouis de plus en plus nombreux. Le même processus est observé dans les zones occupées ; à El Aioun, Dakhla, Boujdour.

Nous nous attendons à des événements plus graves encore que ceux de 1976-78. La Marche Verte avait alors servi de couverture à une tentative de génocide, aujourd'hui la proposition d'un prétendu référendum a la même fonction.

Sahara Info. — *Le changement de majorité en France laisse espérer une réé-*

valuation de la position française à l'égard du conflit, dans le déclenchement et la poursuite duquel l'ancienne majorité et l'ancien président avaient assumé une lourde responsabilité. Quelles sont vos espérances concernant l'avenir des relations franco-sahraouies ?

Fadel Ismaïl. — Le départ de Giscard est déjà pour nous un grand soulagement, car il nous faisait la guerre depuis 1975. C'est lui qui a soutenu le Maroc depuis ce moment. Il a fait pression sur l'Espagne, Franco agonisant, pour qu'elle signe l'accord de Madrid ; c'est lui qui a poussé la Mauritanie à s'allier avec Hassan II ; c'est lui qui fournissait armes et experts à Hassan II ; c'est lui qui offrait à Hassan une aide diplomatique importante, les diplomates français étaient présents la veille et pendant chaque conférence de l'O.U.A. C'était la guerre de Giscard.

Notre satisfaction est double, le départ de Giscard s'accompagnant de l'arrivée au pouvoir des forces progressistes et démocratiques, le P.S. et le P.C.

notamment, avec lesquels les relations du Front Polisario sont à la fois bonnes et anciennes, qui ont toujours soutenu le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et le principe de l'inviolabilité des frontières héritées de la colonisation, et se sont toujours opposées à l'agression marocaine contre le Sahara occidental.

Ce changement est à nos yeux très positif et fait naître un grand espoir. Nous nous attendons à ce que la France joue un rôle contribuant à permettre au peuple sahraoui de jouir de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Cela suppose que soient accomplis deux gestes indispensables :

— l'arrêt des livraisons d'armes au Maroc, dans la mesure où toute aide militaire au Maroc est utilisée contre le peuple sahraoui ;

— l'ouverture d'une représentation officielle du Front Polisario à Paris, où se trouve une ambassade marocaine.

C'est ce qui permettra à la France de respecter une neutralité réelle et lui permettra de jouer un rôle constructif en vue de la paix dans la région.

*Interview recueillie à Paris
le 20 juillet 1981*

Du nouveau à la télévision

Le 29 juin, nous avons eu droit, pour la première fois, à un reportage, au vrai sens du terme, sur le Sahara occidental, dans le cadre de l'émission « Question de temps » de TF1. Réalisées par Y. Billot et J.-F. Boyer, ces belles images ont montré aux téléspectateurs français le peuple sahraoui, sa lutte, même si le commentateur — Serge Misrey — se laissait aller parfois à énoncer des contrevérités flagrantes.

Enfin, un peu d'objectivité sur cette question qui fut complètement occultée ou déformée ces dernières années à la télévision. A quand *Un dossier de l'écran* consacré à ce thème ?

A lire

« La redistribution des enjeux dans le conflit du Sahara occidental », par Daniel Junqua, *Le Monde Diplomatique*, juin 1981.

« Les limites de la démocratisation au Maroc », par Monique Ginet, *Le Monde Diplomatique*, juillet 1981.

« L'espoir des Sahraouis », par Thomas Jallaud, *Témoignage Chrétien*, 22 juin 1981.

« Interview de Fadel Ismaïl, représentant en Europe du F. Polisario », *Le Continent*, 24 juin 1981.

45 PAYS RECONNAISSENT AUJOURD'HUI LA R.A.S.D.

24 pays d'Afrique (1)

Madagascar (28 février 1976), Burundi (1^{er} mars 1976), Bénin (11 mars 1976), Angola (11 mars 1976), Mozambique (13 mars 1976), Guinée-Bissau (15 mars 1976), Togo (17 mars 1976), Rwanda (1^{er} avril 1976), Seychelles (25 octobre 1977), Congo (3 juin 1978), Sao-Tomé et Principe (22 juin 1978), Tanzanie (9 novembre 1978), Éthiopie (24 février 1979), Cap-Vert (4 juillet 1979), Ghana (24 août 1979), Ouganda (6 septembre 1979), Lesotho (9 octobre 1979), Zambie (12 octobre 1979), Sierra Leone (27 mars 1980), Swaziland (28 avril 1980), Botswana (14 mai 1980), Zimbabwe (3 juillet 1980), Tchad (4 juillet 1980), Mali (4 juillet 1980).

4 pays du Monde Arabe

Algérie (6 mars 1976), Yémen du Sud (2 février 1977), Syrie (15 avril 1980), Lybie (15 avril 1980).

10 pays d'Amérique latine

Panama (23 juin 1978), Grenade (24 août 1979), Guyana (1^{er} septembre 1979), Sainte-Dominique (1^{er} septembre 1979), Sainte-Lucie (1^{er} septembre 1979), Jamaïque (4 septembre 1979), Nicaragua (6 septembre 1979), Mexique (8 septembre 1979), Cuba (20 janvier 1980), Costa Rica (30 octobre 1980).

7 pays d'Asie

Corée du Nord (16 mars 1976), Viêt-Nam (2 mars 1979), Cambodge (10 avril 1979), Laos (9 mai 1979), Afghanistan (23 mai 1979), Iran (27 janvier 1980).

1 pays d'Océanie

Vanuatu (26 novembre 1980).

Note : Les reconnaissances sont ici données, pour chaque continent, par ordre chronologique.

(1) Il convient de rajouter à ce chiffre, 2 pays du monde arabe, l'Algérie et la Lybie. On obtient ainsi un total de 26 pays membres de l'O.U.A.

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET LE SAHARA OCCIDENTAL

Le Front Polisario reçu au Quai d'Orsay

La reconnaissance de la R.A.S.D. examinée cet automne à l'Assemblée Nationale

Plusieurs initiatives importantes, de nature à favoriser le retour à la paix au Sahara occidental, ont eu lieu ces dernières semaines à Paris.

Conférence de presse de l'Association

Le 16 juillet se tenait une conférence de presse, organisée par notre Association, avec la participation de Alain Vivien, député socialiste et président du *Groupe d'Études sur les problèmes du Sahara occidental*, et Salem Kaïd, représentant du Front Polisario en France.

Au nom de l'Association, Thomas Jallaud, secrétaire général, a fait un certain nombre de propositions pour une évolution positive de la politique française sur cette question (voir détails dans *Éditorial*, p. 2). De son côté, Alain Vivien a souhaité que la France « suspende son aide militaire au Maroc, aide qui permet la poursuite du conflit » et, d'autre part, qu'elle favorise les conversations entre Rabat et le Front Polisario « sans altérer pour autant les liens d'amitié franco-marocaines ».

Il a également indiqué que le problème de la reconnaissance de la République sahraouie sera présenté à la session d'automne de l'Assemblée nationale française par le *Groupe d'Études sur le Sahara occidental*.

Conférence de presse du Front Polisario

Le 22 juillet, le ministre sahraoui de l'Information, Monsieur Salem Ould Saleck, tenait une conférence de presse à Paris au cours de laquelle il présentait les propositions du Front Polisario pour un référendum libre et général (voir p. 10). Par ailleurs, il a déclaré que le Front Polisario se « félicitait du changement intervenu en France », a qualifié « d'excellents » les rapports du Polisario avec le parti socialiste français et a estimé que « la France peut contribuer à organiser des contacts directs entre le Front Polisario et le Maroc. Nous sommes prêts à rencontrer les dirigeants marocains en France sous les auspices du gouvernement français ».

Une délégation du Front Polisario reçue au Quai d'Orsay

Dirigée par M. Mansour Omar, cette délégation a été reçue le 29 juillet par un membre du cabinet de M. Claude Cheysson, le ministre des Relations extérieures. M. Mansour Omar a déclaré que « cette audience avait eu lieu dans le cadre d'une visite que la délégation sahraouie effectue actuellement en France, au lendemain de l'avènement du gouvernement socialiste ».

La délégation a également été reçue par de nombreux partis, dont le parti socialiste, le P.S.U. et l'Association des Amis de la R.A.S.D.

Message de F. Mitterrand au Polisario

Le secrétaire général du Front Polisario, M. Mohamed Abdelaziz, a reçu deux messages du président François Mitterrand et du Premier ministre français, M. Pierre Mauroy.

Ces messages, qui constituent une réponse aux félicitations adressées par les autorités sahraouies à MM. Mitterrand et Mauroy à la suite de leur accession à la tête de l'État et du gouvernement français, ont été transmis à M. Abdelaziz par M. Jacques Fournier, secrétaire général adjoint de la présidence de la République française, et M. Robert Pontillon, parlementaire en mission auprès du Premier ministre.

Dans son message, précise le communiqué, M. Pontillon, au nom du Premier ministre, assure le secrétaire général du Front Polisario que « le gouvernement français s'attachera à faire progresser la cause de la paix et du développement, dans le respect des idéaux de liberté et de justice qui sont ceux de la France. »

et à l'Association

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai été très sensible au chaleureux message que vous avez bien voulu m'adresser et je vous en remercie bien sincèrement.

La France, fidèle à sa tradition, continuera à œuvrer pour l'amitié entre les peuples et pour la paix.

Je vous prie de transmettre à la population que vous représentez et qui m'est chère mes remerciements les plus vifs et d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma haute considération.

François MITTERRAND

Monsieur Cheysson déclare :

Concernant la décision du roi du Maroc d'organiser un référendum : « Cela nous remet en accord avec nos principes fondamentaux qui comportent le droit à l'autodétermination de tous les peuples. » Il a révélé que le gouvernement français avait exprimé auprès du Maroc « aux niveaux les plus élevés », sa préoccupation devant la situation au Sahara, qui « amenait deux voisins à s'opposer — l'Algérie et le Maroc — et représente une charge économique insupportable au Maroc même — les émeutes de Casablanca sont un peu liées à cela ».

DOSSIER O.U.A.

DOSSIER O.U.A.



L'AFRIQUE
ET LE
SAHARA
OCCIDENTAL



DOSSIER O.U.A.

Le sommet de l'O.U.A. à Nairobi et le problème du Sahara occidental

par Maurice Barbier

Nous publions ci-dessus une longue analyse de Maurice Barbier sur le dernier sommet de l'O.U.A. A l'heure où nous mettons sous presse, le Comité de mise en œuvre de la résolution de l'O.U.A. sur le Sahara occidental se réunit. Cet article et ce dossier ont été réalisés avant cette réunion. Nous avons inséré, en dernière minute, à la fin de ce dossier, la résolution adoptée par le comité de mise en œuvre.

Comme les années précédentes, la conférence au sommet des pays africains, qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 24 au 27 juin 1981, a examiné longuement le problème du Sahara occidental. La résolution qu'elle a adoptée à ce sujet — tout comme celle du sommet de Monrovia en juillet 1979 — est centrée autour de deux points : le cessez-le-feu et le référendum. Mais il s'agit d'un texte de compromis assez complexe, qui tient compte d'une évolution plus apparente que réelle du Maroc et qui comporte des éléments nouveaux.

Pour saisir le sens véritable de cette résolution et apprécier sa portée, il est nécessaire de rappeler les recommandations faites par le comité *ad hoc*, rassemblant les chefs d'État de six pays africains (Guinée, Mali, Nigéria, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie), lors de sa réunion à Freetown du 9 au 11 septembre 1980. Après avoir entendu les représentants des parties intéressées (Maroc, Mauritanie, Algérie et Front Polisario), ce comité adopta à l'unanimité une résolution, qui s'inspirait des recommandations du sommet de Monrovia (1). D'une part, il affirmait la « nécessité évidente d'organiser un référendum juste et général au Sahara occidental », qui serait préparé et organisé par l'O.U.A. avec l'assistance de l'O.N.U. D'autre part, il demandait aux parties concernées d'observer un cessez-le-feu au plus tard en décembre 1980 et de confiner leurs forces dans leurs casernes respectives. En outre, « une force de maintien de la paix des Nations Unies » devait être chargée de l'application effective du cessez-le-feu. Mais le retrait des troupes marocaines du territoire n'était pas demandé. En fait, le comité restait prudent et cherchait à réaliser les conditions propres à permettre une véritable négociation.

Le Polisario était disposé à accepter un cessez-le-feu et un référendum d'autodétermination, si les troupes marocaines se retiraient totalement du Sahara occidental (2).

Du côté du Maroc, les réactions à la réunion de Freetown semblaient, à première vue, contradictoires. En effet, le gouvernement, notamment par l'intermédiaire du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères, rejetait les recommandations du comité concernant le cessez-le-feu et le référendum. Mais Hassan II se félicitait des résultats de cette réunion, qu'il considérait très curieusement comme « une grande victoire » (3). Certes, le Maroc avait quelques motifs de satisfaction, car le comité ne mentionnait pas le Front Polisario, ne parlait pas de l'admis-

Communiqué du Parti socialiste

Le Parti socialiste prend acte de la proposition du gouvernement marocain que soit organisé un référendum au Sahara occidental. C'est un premier pas vers la reconnaissance du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, droit qu'a toujours affirmé le Parti socialiste.

Le Parti socialiste souhaite que les conditions de toute consultation reçoivent accord des parties au conflit, et notamment du Front Polisario, et garantissent l'expression authentique de la volonté du peuple sahraoui dans les délais les plus brefs.

1^{er} juillet 1981

sion de la R.A.S.D. à l'O.U.A. et ne demandait pas le retrait de l'administration et des forces marocaines du Sahara (comme en décembre 1979 à Monrovia). En réalité, le roi essayait de cacher à l'opinion marocaine la position difficile où se trouvait son pays à l'O.U.A. Mais, en même temps, il entrevoyait sans doute la possibilité de tirer parti des recommandations relativement modérées du comité.

Les positions en présence

Effectivement, par la suite, Hassan II a changé d'attitude à l'égard de l'O.U.A. d'une double manière. D'une part, au lieu de boudier et de critiquer l'organisation africaine, il décida de participer en personne au sommet de Nairobi et il annonça solennellement cette décision lors de sa conférence de presse du 1^{er} juin 1981 (4) : il souhaitait que « le Maroc mette un point final au problème du Sahara occidental » et envisageait de proposer « une solution africaine ». D'autre part, au lieu de rejeter en bloc les recommandations du comité *ad hoc*, il trouva plus habile de les accepter, du moins en apparence, tout en leur donnant une interprétation compatible avec les thèses marocaines. C'est ainsi qu'il en vint à admettre le principe d'un référendum au Sahara occidental et à proposer cette idée au sommet de Nairobi, après une vaste campagne diplomatique.

C'est pour manifester ce changement d'attitude et exprimer cette proposition que Hassan II est venu personnellement à Nairobi, accompagné d'une importante délégation, comprenant le général Dlimi et deux leaders de l'opposition (le président du groupe parlementaire de l'U.S.F.P. et le secrétaire général du Parti du progrès et du socialisme). Malgré leur gravité, les violentes émeutes du 20 juin à Casablanca ne l'ont pas détourné de son projet primitif, ce qui montre l'importance qu'il y attachait. Certes, le sommet annuel de l'O.U.A. a pour objet de rassembler les chefs d'État africains. Mais, dans le cas du Maroc, qui se trouvait en position d'accusé dans cette organisation depuis plusieurs années, la venue du roi revêtait une signification toute particulière.

Il s'agissait, en effet, pour lui d'annoncer son acceptation d'un référendum au Sahara occidental, tout en réaffirmant les « droits historiques » du Maroc sur les provinces sahariennes. Par conséquent, dans son esprit, ce référendum ne devait pas entraîner le retrait de son pays du territoire contesté, mais au contraire permettre son maintien définitif au Sahara, en confirmant la légitimité de sa présence : « Nous avons décidé, déclara-t-il à ses pairs, d'engager une procédure de référendum contrôlé, dont les modalités feraient droit à la fois aux objectifs des dernières recommandations du comité *ad hoc* (...) et à



Un référendum qui doit concerner tout le monde

la conviction qu'a le Maroc de ses droits légitimes (5). » Il est clair que le roi songeait à un référendum se déroulant sur le territoire du Sahara occidental et concernant les seules populations qui s'y trouvent (sans distinguer entre Sahraouis et Marocains, car, à ses yeux, toutes ces populations sont marocaines). Un tel référendum, tout comme les diverses élections organisées au Sahara occidental depuis son annexion, ne pourrait avoir qu'une issue favorable pour Rabat et légitimer devant l'opinion africaine et internationale le rattachement du territoire au Maroc. C'est ce qu'ont fort bien vu les dirigeants sahraouis : « La position du Maroc reste très ambiguë et prête à confusion, déclara le secrétaire général adjoint du Front Polisario, Bachir Mustapha Sayed. Son objectif principal est de prolonger son occupation illégale du Sahara occidental. » De même, le ministre sahraoui des Affaires étrangères, Ibrahim Hakim, accusait Hassan II de venir demander à l'Afrique de « légitimer son occupation militaire des territoires de la R.A.S.D. »

Pourtant, Hassan II a été pris au mot par ses pairs au sommet de Nairobi, y compris par ceux qui soutiennent le plus fermement le Front Polisario. En réagissant ainsi, ceux-ci voulaient en réalité le prendre à son propre piège, en interprétant ses propositions dans un sens qui n'était certainement pas le sien. En particulier, le président algérien, Chadli Bendjedid, salua l'« engagement solennel » pris par le roi du Maroc et prenait acte de son acceptation du « principe de l'organisation d'un référendum au Sahara occidental » : « Il s'agit, dit-il, d'un pas en avant, impatientement attendu, vers la paix et la concorde entre les peuples marocain et sahraoui frères (6). » Mais il ajoutait aussitôt qu'« un référendum d'autodétermination n'a de signification que si les conditions de la liberté et de la sincérité sont assurées » et il renvoyait à ce sujet aux résolutions de l'O.N.U. De plus, au lieu de parler simplement d'un référendum au Sahara occidental, comme Hassan II, il préférait envisager un « référendum général et libre » ou une « consultation du peuple du Sahara occidental », car, à ses

yeux, seul celui-ci était « le destinataire naturel et direct » d'un droit à l'autodétermination (7). Il subordonnait le référendum à deux conditions essentielles : « le retrait des troupes et de l'administration marocaines » (également demandé par le président malgache, Didier Ratsiraka) et « la fixation d'une date et d'une procédure très claire pour la tenue de ce référendum ». En outre, il estimait que l'instauration d'un cessez-le-feu supposait des négociations et un accord entre les deux parties concernées, le Maroc et le Polisario : le comité *ad hoc* pouvait les aider à aboutir à ce résultat et l'Algérie était disposée à apporter sa contribution à ce sujet. Le président algérien rappelait encore qu'il s'agissait d'un problème de décolonisation et que le blocage de celle-ci portait atteinte à la paix, à la stabilité et au développement de la région.

Sans être aussi élaborée, la position d'autres chefs d'État allait dans le même sens. Ainsi, le président du Mozambique, Samora Machel, saluait également le Maroc « pour avoir eu le courage d'écouter la voix de la justice et de la raison » : « Hassan II, ajoutait-il, a reconnu le droit légitime du peuple sahraoui à construire librement son destin », ce qui était fort éloigné des intentions du roi en acceptant un référendum (8).

Une résolution de compromis

Paradoxalement, ces positions très différentes, pour ne pas dire contradictoires, exprimées par le Maroc et par l'Algérie, se trouvent reflétées plus que conciliées dans la résolution du sommet de Nairobi, adoptée par consensus et donc sans vote. Certes, c'est un succès pour l'O.U.A., qui refait l'unanimité sur ce point, qui la divisait depuis longtemps. Cependant, il s'agit, en réalité, d'un texte de compromis assez ambigu, où chaque partie peut retrouver ses thèses, mais qui pourrait constituer une amorce de rapprochement, si les négociations ultérieures permettent de surmonter les divergences.

Tout d'abord, dans cette résolution, la

conférence se félicite de « l'engagement solennel » de Hassan II « d'accepter l'organisation d'un référendum sur le territoire du Sahara occidental ». Puis elle décide de créer « un comité de mise en œuvre doté des pleins pouvoirs », pour assurer, « avec la collaboration des parties concernées », l'application des recommandations du comité *ad hoc*, qui ont été rappelées plus haut. Ce comité comprend les mêmes pays que le comité *ad hoc* (Guinée, Mali, Nigéria, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie), avec en plus le Kenya, qui assure désormais la présidence de l'O.U.A. pour une année. Son changement de nom indique qu'on entend passer au stade de l'application pratique et l'attribution des « pleins pouvoirs » signifie qu'il n'a pas un simple rôle d'examen et de proposition, mais qu'il peut prendre des initiatives et des décisions.

Le reste de la résolution reprend les recommandations formulées par le comité *ad hoc* en septembre 1980, en apportant des précisions pratiques concernant à la fois l'instauration du cessez-le-feu et l'organisation du référendum. En effet, la conférence « invite les parties au conflit (qui ne sont pas autrement précisées) à observer un cessez-le-feu immédiat » et demande au comité de mise en œuvre de veiller à l'application de celui-ci (9). Elle demande aussi à ce comité « de se réunir avant la fin du mois d'août 1981, pour élaborer, en collaboration avec les parties au conflit, les modalités et tous les autres détails relatifs à l'instauration d'un cessez-le-feu ainsi qu'à l'organisation et à la tenue du référendum ». Le cessez-le-feu et le référendum, qui semblent étroitement liés, ne peuvent donc faire l'objet de décisions unilatérales, mais ils sont subordonnés à l'accord du Maroc et du Polisario et ils ne peuvent avoir lieu si l'un d'eux s'y oppose. En particulier, cela exclut la possibilité d'un référendum organisé par le Maroc au Sahara occidental, si le Polisario en refuse les modalités, comme la chose est certaine. En revanche, ce qui est envisagé par le sommet de l'O.U.A., c'est « un référendum d'autodétermination général et régulier du peuple du Sahara occidental », ce qui implique une consultation de l'ensemble de la population sahraouie, celle qui est restée dans le territoire comme celle qui se trouve dans les camps de réfugiés près de Tindouf. Ainsi, le comité de mise en œuvre peut servir de cadre pour permettre des négociations au moins indirectes entre le Maroc et le Polisario, afin de rapprocher les positions sur la conception et les modalités du référendum. Mais, à supposer qu'elles aient lieu, ces discussions promettent d'être longues et difficiles avant d'aboutir à un résultat.

La résolution demande aussi à l'O.N.U. « de fournir une force de maintien de la paix, qui serait stationnée au Sahara occidental, afin de maintenir la paix et la sécurité » lors du référendum et des élections subséquentes. La mention de celles-ci, qui est nouvelle, n'a de sens que si le référendum permet au territoire d'accéder à l'indépendance. De son côté, le comité de mise en œuvre peut prendre toutes les mesures nécessaires en vue de garantir l'exercice du référendum, tel que l'O.U.A. le conçoit. Enfin, il doit tenir compte, dans l'exercice de son mandat, des débats de la conférence : cette précision inhabituelle s'explique par le fait que la résolution juxtapose des positions fort différentes et qu'il faudra se référer aux déclarations fai-

res notamment par le roi du Maroc et le président algérien, pour définir les conditions du cessez-le-feu et du référendum.

Deux stratégies opposées

Les conclusions du sommet de Nairobi ne se dégagent pas clairement, en raison même de l'ambiguïté de la résolution. Adoptée par consensus, c'est-à-dire sans qu'il y ait un engagement véritable, celle-ci risque de ne satisfaire personne, dès que l'on essaiera de passer à sa « mise en œuvre », pour reprendre l'expression désignant le comité chargé de cette opération délicate. Pourtant, à défaut d'un bilan de cette conférence, il est possible de dégager les stratégies qui s'affrontent désormais et les résultats provisoirement obtenus.

Du côté du Maroc, la stratégie suivie, qui semble être définie par le roi lui-même, est assez simple. Après avoir longtemps rejeté les recommandations de l'O.U.A., il convient maintenant de les accepter, au moins en apparence, tout en les vidant de leur contenu et en leur donnant une interprétation conforme à la position marocaine. C'est le cas, en particulier, pour le référendum, que Hassan II accepte désormais d'organiser au Sahara occidental pour la population qui s'y trouve, en invitant les réfugiés à rentrer s'ils veulent y participer. En fait, il ne s'agit pas, pour le roi, d'un référendum d'autodétermination, mais seulement d'un référendum « confirmatif », qui doit ratifier le rattachement du Sahara occidental au Maroc (10). Certes, cette attitude implique quelques concessions : le dossier du Sahara occidental n'est pas clos, comme le roi le répétait naguère ; l'autodétermination de ce territoire n'a pas eu lieu (ni par l'intermédiaire de la *Djemma* ni autrement), comme le Maroc le prétendait encore au sommet de Monrovia en 1979. Mais ces concessions sont mineures par rapport aux avantages que Rabat peut retirer de sa nouvelle attitude.

Tout d'abord, en effet, Hassan II a réussi à empêcher l'admission de la R.A.S.D à l'O.U.A., en faisant oublier cette question, qui continue de diviser l'organisation, alors que c'était le principal objectif du Polisario au sommet de Nairobi. De plus, la résolution de la conférence ne fait même pas mention du Front Polisario ; mais cela n'a pas de signification particulière, car, à la différence des résolutions de l'O.N.U. de 1979 et 1980, celles des sommets de l'O.U.A. n'ont jamais fait mention de ce mouvement jusqu'à présent.

En second lieu, le Maroc est parvenu à sortir de son isolement sur la scène africaine et internationale, en acceptant le principe d'un référendum : non seulement il n'est plus en position d'accusé à l'O.U.A., mais il apparaît comme un pays ouvert au dialogue. Cela permet au Maroc de gagner du temps et de ne pas être inquiété à l'O.U.A. jusqu'au prochain sommet, c'est-à-dire pendant un an. De plus, Rabat pourrait en tirer quelque bénéfice lors de la prochaine session de l'O.N.U.

Enfin, le Maroc est en mesure de maintenir sa présence au Sahara occidental et de consolider la légitimité de celle-ci, en trouvant de nouveaux appuis au plan international. Malgré le désir de l'Algérie, la résolution ne demande pas le retrait des forces et de l'administration marocaines du territoire. En

Propositions du Front Polisario pour un référendum d'autodétermination

1. Négociations directes entre les deux parties au conflit : le Front Polisario et le gouvernement marocain, pour déterminer les mesures pratiques du cessez-le-feu, du retrait des troupes d'occupation et de l'administration marocaines, afin de créer ainsi les conditions appropriées permettant au peuple du Sahara occidental d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, à travers un référendum général, libre et régulier, conformément aux chartes de l'O.N.U. et de l'O.U.A.
2. Retrait total des forces marocaines de tout le territoire du Sahara occidental.
3. Retrait total de l'administration et de la présence marocaines sous toutes ses formes.
4. Éloignement des forces marocaines à 150 km à l'intérieur des frontières du Maroc d'au lendemain de l'indépendance et internationalement reconnues.
5. Retour de tout le peuple sahraoui dans ses villes et ses villages, loin de toute présence ou pression étrangères.
6. Installation d'une administration internationale provisoire, constituée par l'O.N.U. et l'O.U.A., avec la collaboration de l'administration nationale de la République Arabe Sahraouie Démocratique pour assurer la sécurité et la quiétude nécessaires au déroulement normal de l'opération du référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental.
7. L'Administration internationale provisoire s'attachera, pendant trois mois au moins en coordination avec l'administration nationale de la R.A.S.D. à créer le climat psychologique et moral nécessaire pour alléger les effets directs des pratiques d'extermination, des persécutions et de la terreur résultant de la guerre expansionniste du royaume du Maroc ; climat indispensable à tout choix libre.
8. Libération de tous les détenus sahraouis (femmes, enfants, hommes) dans les géoles et camps de concentrations marocains.
9. Les forces de maintien de la paix de l'O.N.U. stationnent surtout le long des frontières maroco-sahraouies, jusqu'à la fin du déroulement de l'opération d'autodétermination du peuple sahraoui.

raison même de la complexité du problème saharien, que beaucoup de gouvernements connaissent encore mal, Rabat peut donner le change et obtenir habilement la caution de certains pays africains et européens. C'est déjà le cas, semble-t-il, pour la France, où le ministre des Relations extérieures, Claude Cheysson, s'est empressé de saluer l'acceptation du référendum par Hassan II, sans s'interroger sur les intentions réelles du roi, ni sur la nature et les modalités de ce référendum : une meilleure connaissance des données du problème aurait pu éviter ce qui ressemble à une certaine candeur.

Mais il y a une autre stratégie, qui n'est pas moins habile que celle du Maroc : elle s'inspire des propositions du comité *ad hoc* et a été élaborée avec soin par le sommet de Nairobi, sous l'influence de l'Algérie, tandis que le Polisario s'y ralliait après un moment d'hésitation. Elle consiste à prendre acte de la décision de Hassan II d'accepter un référendum. Mais la conception et les modalités de celui-ci ne sont nullement celles qui sont envisagées par le roi : il s'agit, en effet, d'un « référendum d'autodétermination général et régulier du peuple du Sahara occidental ».

Ce référendum doit être préparé et organisé non par Rabat, mais par le comité de mise en œuvre, « en collaboration avec les parties au conflit », c'est-à-dire le Maroc et le Polisario. C'est ce comité qui doit garantir l'exercice de ce référendum, avec l'aide de l'O.N.U., invitée à fournir une force de maintien de la paix. En même temps, il doit élaborer, toujours avec les parties au conflit, les modalités du cessez-le-feu et veiller à son application, car c'est une condition préalable à la tenue du référendum.

Cette stratégie définie par le sommet de l'O.U.A. s'oppose totalement à celle du Maroc et a peu de chance d'être acceptée par celui-ci. Pourtant, le comité de mise en œuvre, qui est doté des pleins pouvoirs, est chargé de son application pratique. Son rôle est de définir les modalités du cessez-le-feu et du référendum, c'est-à-dire d'essayer de rapprocher les deux positions en présence... ou de constater qu'elles sont inconciliables. Ce comité peut donc être un cadre permettant un début de négociation entre le Maroc et le Polisario, bien que Hassan II refuse toujours de considérer celui-ci comme une partie intéressée.

Une diplomatie de l'ambiguïté

Il est permis de s'interroger sur le bien-fondé et l'efficacité de la diplomatie subtile élaborée par le sommet de Nairobi. Celle-ci repose sur une ambiguïté évidente, car les thèses en présence restent totalement opposées et ont peu de chance de se rapprocher. Loin de le simplifier et de le clarifier, la résolution de l'O.U.A. ne fait que compliquer et obscurcir un problème qui n'en avait nullement besoin. Certes, elle peut permettre d'amorcer un processus de négociation au moins indirecte entre les deux parties au conflit. Mais il est plus probable qu'elle produise un effet différé et qu'elle profite davantage à la politique marocaine qu'à la cause sahraouie.

Depuis le début du conflit, en effet, Rabat a profité habilement de la complexité et de l'obscurité du problème saharien pour tromper avec succès une partie de la communauté internationale, assez peu informée de cette affaire : ainsi, il a déformé le sens véritable de l'avis de la Cour internationale de justice en octobre 1975 ; il a prétendu ensuite que le peuple du Sahara occidental avait exercé son droit à l'autodétermination par l'intermédiaire de la *Djemaa* en février 1976 ; il a nié l'existence du peuple sahraoui et du Front Polisario, en assimilant celui-ci à des mercenaires servant des intérêts étrangers... Il est pour le moins étonnant que l'O.U.A. paraisse accorder crédit à un régime qui pratique couramment le mensonge dans ses relations internationales (tout comme il a l'habitude de le faire dans sa vie politique intérieure).

Certes, il s'agit d'amener peu à peu le Maroc à reconnaître le Front Polisario comme

partie au conflit et à négocier avec lui à partir de positions diamétralement opposées. Mais, en attendant cette éventualité encore lointaine, Hassan II a transformé le sommet de Nairobi en succès personnel et diplomatique, qui redonne au Maroc son honorabilité sur la scène africaine et internationale et qui peut l'aider à conserver le Sahara occidental avec une apparence de légitimité. En permettant à Rabat de gagner du temps et peut-être de nouveaux soutiens grâce à la confusion habilement entretenue, la conférence de l'O.U.A. a pris le risque de retarder la solution d'un conflit de décolonisation qui dure déjà depuis six ans.

L'ambiguïté de la résolution de Nairobi n'est pas de nature à servir la cause sahraouie, comme plusieurs dirigeants du Polisario le sentent spontanément. Il n'est plus de mise de finasser avec le régime marocain, qui a montré depuis longtemps son vrai visage et qui a essayé si souvent de tromper la communauté internationale. Le pseudo-consensus réalisé par le sommet de l'O.U.A. risque de conduire rapidement à d'amères déceptions, quand il faudra regarder les réalités en face. Le langage de la clarté et de la vérité aurait sans doute été plus utile et plus efficace pour défendre la cause du peuple sahraoui, qu'un nombre croissant de pays considèrent comme foncièrement juste.

Dans cette affaire complexe et difficile, l'expérience l'a déjà montré, l'ambiguïté et la confusion ne peuvent tourner qu'à l'avantage du Maroc, qui est passé maître dans l'art d'abuser l'opinion internationale et qui peut encore le faire en organisant assez rapidement, comme c'est son intention déclarée, un référendum truqué au Sahara occidental. Celui-ci constituera un nouveau fait accom-

pli, devant lequel le comité de mise en œuvre sera totalement impuissant, sauf à constater la supercherie. En tout cas, le sommet de Nairobi montre clairement que les conditions sont encore loin d'être réunies pour envisager une solution véritable du conflit saharien et qu'elles ne peuvent mûrir que sous l'influence conjuguée de la lutte militaire, qui est appelée à s'intensifier, et de l'action diplomatique, qui doit redoubler de vigilance.

Maurice BARBIER
Université de Nancy-II

(1) Cf. *Le Monde*, 14-15 septembre 1980, p. 4 et *Sahara Info* 49, novembre 1980, pp. 3-4. Le texte de la résolution ne fut pas publié, mais il fut porté à la connaissance des parties concernées et des chefs d'État africains. On le trouvera dans *Révolution africaine*, 24 juin 1981, pp. 79-80.

(2) Voir la déclaration d'Omar Hadrami (Mohamed Ali Ould el Wali), membre du comité exécutif du Polisario, dans *Le Monde*, 22 octobre 1980, p. 7.

(3) Il déclara le 16 septembre : « Il y a lieu d'être grandement satisfaits, puisque cette réunion de Freetown est une grande victoire par rapport à la précédente. » Cf. *Le Monde*, 19 septembre 1980, p. 4.

(4) Cf. *Le Monde*, 3 juin 1981, p. 6.

(5) Cf. *Le Monde*, 28-29 juin 1981, p. 2. Rappelons que le comité *ad hoc* demandait « un référendum juste et général au Sahara occidental ».

(6) On trouvera le texte du discours du président Chadli Bendjedid dans *El Moudjadid*, 26-27 juin 1981.

(7) C'est nous qui soulignons, ici comme par la suite.

(8) Cf. *Le Monde*, 28-29 juin, p. 2.

(9) Notons que la résolution distingue, mais sans le préciser, « les parties au conflit » (Maroc et Front Polisario) et « les parties concernées » (Maroc, Algérie, Mauritanie et Front Polisario).

(10) Lors d'une réunion de presse, le 2 juillet 1981, Hassan II a déclaré : « En réalité, je n'ai jamais refusé le référendum, mais seulement l'autodétermination, qui met la souveraineté en cause. Le référendum, lui, ne sera que confirmatif, car le peuple marocain (en fait, sahraoui) ne se déjugera pas par rapport à ses serments d'allégeance passés... Quant aux gens de Tindouf, ils peuvent, s'ils le veulent, venir voter au Maroc (il faudrait dire au Sahara occidental) ou bien, s'ils sont contre nous, rester là-bas, car nous n'avons pas besoin de troubles. » Cf. *Le Monde*, 4 juillet 1981, p. 6.

LA RÉOLUTION INTÉGRALE DE L'O.U.A. SUR LE SAHARA OCCIDENTAL

« La conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, réunie en sa 18^e session ordinaire à Nairobi (Kenya) du 24 au 27 juin 1981 :

« 1) Adopte les rapports du secrétaire général sur le Sahara occidental et ceux des 5^e et 6^e sessions du comité *ad hoc* des chefs d'État sur le Sahara occidental pour le travail combien louable qu'il a accompli dans la recherche d'une solution pacifique au problème du Sahara occidental.

« 2) Se félicite de l'engagement solennel de Sa Majesté le roi Hassan II du Maroc d'accepter l'organisation d'un référendum sur le territoire du Sahara occidental.

« 3) Décide de mettre sur pied un comité de mise en œuvre doté des pleins pouvoirs et composé des pays suivants : Guinée, Kenya, Mali, Nigéria, Sierra Leone, Soudan et Tanzanie pour assurer, avec la collaboration des parties concernées, la mise en œuvre de la recommandation du comité *ad hoc*.

« 4) Invite les parties au conflit à observer un cessez-le-feu immédiat et lance un appel au comité de mise en œuvre pour qu'il veille à l'application du cessez-le-feu sans délai.

« 5) Demande au comité de mise en œuvre de se réunir avant la fin du mois d'août 1981 pour élaborer en collaboration avec les parties au conflit les modalités et tous les autres détails relatifs à l'instauration d'un cessez-le-feu ainsi qu'à l'organisation et à la tenue du référendum.

« 6) Demande à l'organisation des Nations Unies en collaboration avec l'O.U.A. de fournir une force de maintien de la paix qui serait stationnée au Sahara occidental afin de maintenir la paix et la sécurité lors de l'organisation et de la tenue du référendum et des élections subséquentes.

« 7) Donne mandat au comité de mise en œuvre de prendre avec la participation des Nations Unies toutes les mesures nécessaires en vue de garantir l'exercice d'un référendum d'autodétermination général et régulier du peuple du Sahara occidental.

« 8) Demande au comité de mise en œuvre de tenir compte dans l'exercice de son mandat des débats de la 18^e session ordinaire sur la question du Sahara occidental et invite à cet effet le secrétaire général de l'O.U.A. à mettre à la disposition du comité le compte rendu intégral desdits débats. »

LE COMITÉ DE L'O.U.A. DÉCIDE D'ORGANISER ET DE CONDUIRE LE RÉFÉRENDUM D'AUTODÉTERMINATION AU SAHARA OCCIDENTAL

Au moment de mettre sous presse, nous prenons connaissance de la décision prise par le comité de mise en œuvre sur le Sahara occidental. Nous publions ci-dessous l'intégralité de la résolution.

Résolution du Comité de mise en œuvre sur le Sahara occidental

« Le comité de mise en œuvre de l'O.U.A. sur le Sahara occidental, réuni à Nairobi du 24 au 26 août 1981, en application de la résolution A.H.G.-R.E.S. 103 (XVIII).

« Ayant entendu les parties concernées et intéressées, prenant en considération les résultats des consultations des ministres des Affaires étrangères des pays membres du comité de mise en œuvre.

« Prenant acte des points de vue exprimés par les diverses délégations du comité de mise en œuvre.

« Se félicitant de la participation positive des parties au conflit, conscient de la nécessité pour toutes les parties intéressées de coopérer, en vue de mettre en œuvre avec succès la résolution du dix-huitième sommet africain tenu à Nairobi afin de garantir la réalisation des objectifs définis dans la résolution et l'accord de ces parties au sujet des dispositions à prendre dans le cadre de cette résolution.

« Prenant en considération la nécessité de la participation de l'Organisation des Nations Unies au référendum et au cessez-le-feu en vertu de la résolution A.H.G.-R.E.S. 103 (XVIII) adoptée lors du dix-huitième sommet africain tenu à Nairobi en juin 1981.

« Décide d'organiser et de conduire un référendum général et libre au Sahara occidental, d'instaurer un cessez-le-feu et d'en assurer le respect comme suit :

A) LE RÉFÉRENDUM :

« 1) Le référendum doit être un référendum d'autodétermination qui permettra au peuple du Sahara occidental de se prononcer librement et démocratiquement sur l'avenir de son territoire.

« 2) Le référendum aura lieu au Sahara occidental (ex Sahara espagnol) dont les cartes géographiques ont été déposées aux Nations Unies.

« 3) Prendront part au référendum les Sahraouis ayant atteint l'âge électoral fixé à 18 ans ou plus, conformément aux listes du recensement effectué en 1974 par les autorités espagnoles. En vue de la détermination de la population réfugiée du Sahara occidental dans les pays voisins, l'on devrait se référer aux documents pertinents du H.C.R. des Nations Unies.

« De même, on devra tenir compte du taux de croissance démographique internationalement reconnu de la population sahraouie.

« 4) Le vote est au scrutin secret, à raison d'une voix par électeur.

« 5) Le peuple du Sahara occidental aura les choix suivants :

- A) Indépendance ou
- B) Intégration au Maroc.

B) STRUCTURES NÉCESSAIRES :

« 1) Le référendum sera organisé et conduit par le comité de mise en œuvre en collaboration avec l'O.N.U.

« 2) En vue de l'organisation juste et impartiale du référendum, une administration intérimaire impartiale doit être mise sur pied, ladite administration devra être supportée par des unités de police et de l'armée ainsi que par les civils.

« 3) Cette administration intérimaire devra bénéficier de la collaboration de l'administration en place dans la région.

« 4) Cette administration intérimaire devra également être assistée par un effectif suffisant de troupes de la force de mission de la paix de l'O.U.A. et/ou de l'O.N.U.

C) LE CESSEZ-LE-FEU :

« 1) Le comité demande instamment aux parties en conflit d'établir un cessez-le-feu par l'intermédiaire de négociations sous les auspices du comité de mise en œuvre.

« 2) Toutes les parties concernées devront s'engager à respecter le cessez-le-feu et à le sauvegarder après la proclamation de la date fixée par le comité de mise en œuvre.

« 3) En vue de la conduite juste du référendum et du respect rigoureux du cessez-le-feu, les troupes des parties au conflit doivent être effectivement confinées dans leurs bases conformément aux dispositions des recommandations de la cinquième session du comité ad hoc des chefs d'État sur le Sahara occidental tenue à Freetown (Sierra-Léone) du 9 au 11 septembre 1980.

D) FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION :

« Le président en exercice de l'O.U.A. devra entreprendre des consultations avec l'O.N.U. en vue de déterminer la mesure dans laquelle l'O.N.U. va participer à la mise en œuvre de la présente décision et au financement de cette mise en œuvre.

E) PRINCIPES GÉNÉRAUX :

« 1) Toutes les parties s'engagent à respecter le résultat du référendum.

« 2) Les pays voisins s'engagent à respecter le résultat du référendum et à s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures des autres pays.

« 3) Le comité de mise en œuvre proclamera les résultats du référendum ».

BOKHASSAN II LES MAINS ROUGES

Afrique Asie, la revue anticolonialiste, publie dans son premier numéro de juillet 1981, un intéressant article sur la répression au Maroc intitulé : « Vingt ans de terreur ». L'auteur, M. Saïd Khouliifa, rappelle une phrase prononcée par le roi du Maroc lors d'une interview au *Point*, en janvier 1973 : « Toujours est-il que, je l'ai dit et je le répète, j'ai toujours tenu à accomplir mon devoir de croyant, à entrer dans une mosquée et particulièrement d'approcher la Kaaba qui est la Maison de Dieu en n'ayant pas sur les mains la moindre tache de sang innocent. »

Il faut avoir le cynisme de Hassan II pour s'exprimer ainsi, lui qui dans ses mémoires, *Le Défi*, n'hésitait pas à relater dans quelles conditions il fut désarmé alors qu'il projetait d'assassiner le Général Juin (*Le Défi*, p. 46). Ces instincts ne le quittèrent jamais et bien avant l'affaire Ben Barka le peuple marocain avait pu apprendre à ses dépens comment le roi entendait le chérir. C'est dans le sang que le pouvoir ne cessa de se manifester, et depuis son intronisation les prisons chérifiennes ne désemplissent jamais. Dans celles-ci nombreuses et nombreux sont ceux qui ne revirent jamais le jour, assassinés dans des conditions effroyables. La torture fut l'instrument privilégié pour terroriser le peuple dans le but de le maintenir dans un état de soumission constant. Des noms de martyrs resteront dans toutes les mémoires : Evelyne Serfaty, Zerouel, Saïda Menhebi. Mais les crimes dans les prisons ne furent pas les seuls perpétrés sur ordre du souverain alaouite. Assassinats, enlèvements systématiques, procès truqués (1965-1971...) sont choses courantes avec un raffinement particulier pour les civils sahraouis dans les villes occupées de la R.A.S.D.

Dans le même temps, aidé en cela par les partis d'opposition qui, aujourd'hui, en font les frais, le roi prétendait favoriser dans son pays « un processus démocratique ». Le leader du P.P.S., Ali Yata, ex-secrétaire du Parti communiste marocain, parcourut les pays de l'Est pour proclamer les vertus et libéralités de son souverain. Aujourd'hui celui-ci vient de lui retirer son passeport et interdire une nouvelle fois son journal *Al Bayane*. Sa réputation est due à des déclarations élogieuses sur le roi après les événements sanglants de Casablanca, mais l'alerte fut chaude.



Quelle ingratitude du monarque envers celui qui rendit tant de services pendant la Marche Verte et plus récemment à Nairobi lors du 18^e sommet de l'O.U.A. !

« Pas la moindre trace de sang » dit le roi, alors qu'il fit bombarder au napalm et aux bombes phosphorées les femmes, enfants, vieillards qui s'enfuyaient lors de l'invasion du territoire sahraoui. Et ces populations étaient musulmanes !

Mais si on pouvait penser que l'horreur avait été atteinte en cette circonstance par le roi, émule du Shah d'Iran, il faut reconnaître qu'il n'en était rien. Les événements de Casablanca et d'autres villes du Maroc, en juin 1981, ont montré qu'il était capable du pire.

« Les raisins de la colère »

Imputer à la seule guerre du Sahara, le mécontentement des masses populaires marocaines serait certainement inexact. En effet, la propagande royale et surtout celle des partis dits « d'opposition » U.S.F.P., P.P.S., ont réussi à susciter dans une grande partie du peuple marocain un sentiment de nationalisme chauvin qu'il serait abusif de nier. Le Sahara nous appartient. Mais si ce sentiment était exacerbé surtout depuis 1975 (la fameuse Marche Verte), il se trouve aujourd'hui une quantité de gens qui trouvent cette guerre bien longue, coûteuse en vies humaines et lourde pour le budget national puisque près de 40 %

des volumes financiers sont consacrés aux dépenses de personnel et de matériel, abstraction faite des dépenses strictement militaires tenues secrètes.

Il serait aussi inexact de voir uniquement dans cette colère des couches les plus défavorisées et une partie des classes moyennes une réaction conjoncturelle aux dernières mesures prises par le pouvoir en matière de hausses des prix des produits de premières nécessités.

Les prix de l'ensemble des cinq produits de consommation de base des masses populaires, céréales et farine, sucre, huiles alimentaires, beurre et le lait, ont été relevés de 14 à 77 %, d'autres produits ont plus que doublé. Ces hausses de prix, provoquant encore plus de misères, ont pu être le détonateur qui a déclenché le soulèvement populaire.

La grande sécheresse qui a sévi de novembre 1980 à début février de cette année a eu des conséquences graves sur la production céréalière et sur l'état du cheptel, mais on sait ici depuis longtemps que le régime est incapable, quelle que soit la situation, d'assurer la sécurité d'alimentation des masses marocaines. En 1980, le Maroc devait importer jusqu'à 28 millions de quintaux de blé et plus de 500 000 tonnes de sucre. Il faudra augmenter ces importations car la production céréalière ne dépassera pas cette année les 21 millions de quintaux (la moitié des récoltes moyennes) et la production sucrière enregistre une baisse de l'ordre de 200 000 tonnes de betteraves. Il en est de même pour l'élevage (- 41 %), les primeurs (- 17 %). Le ministre de l'Agriculture pouvait dire :

« C'est le niveau le plus bas de ces vingt dernières années. » Elles sont loin de se réaliser, les promesses royales « d'une vie meilleure pour les plus pauvres... sans toucher aux riches ».

La colère provient-elle des loyers exorbitants et des logements rares, de la dégradation de l'enseignement, véritable faillite qui mécontente tout le monde (le projet gouvernemental prévoit la scolarisation des enfants de 7 ans en 1991 !)? Provient-elle de la corruption et de la gabegie qui règnent partout (le bakchich est de rigueur même dans les services officiels)? Peut-être vient-elle de ces avantages, cadeaux et subventions de toute sorte puisés dans le budget de l'État (48 milliards de DH), accordés à la grosse bourgeoisie marocaine, soit disant pour l'inciter à l'investissement qui n'a pas dépassé, selon la B.N.D.E., les 2,5 milliards de DH en 1980?

Où alors des salaires? Quand on sait que plus de 60 % des entreprises alimentaires, 50 % dans la chimie, 80 % dans le textile et 100 % dans le bâtiment, ne respectent même pas le S.M.I.G. (11,20 DH par jour). Que 80 % des paysans ont un revenu annuel de moins de 1 000 DH. C'est peut-être vrai.

Le chômage alors serait la cause de cette explosion de colère. Plus d'un million de chômeurs pour environ 2 millions de salariés — sans parler du fait que seulement 12 % de ceux-ci peuvent bénéficier de la Sécurité sociale, leur bas salaire ne permettant pas l'inscription à la C.N.S.S. Il y a bien encore d'autres raisons de mécontentement. La fiscalité qui touche surtout les petits — la perte de l'indépendance et la soumission de l'État à la grande puissance américaine, fournisseuse d'armes, qui, par l'intermédiaire du Fonds monétaire international s'est assigné d'imprimer à l'économie marocaine une orientation favorable aux monopoles des grandes puissances capitalistes. Mais il y a aussi et surtout le problème des libertés qui est cause de colères que l'on ressent d'Oudja à Marrakech. Les partis politiques, les syndicats, la presse sont soumis à la vindicte royale. C'est par centaines que les responsables qui dénoncent la politique néfaste du pouvoir sont jetés en prison ou disparaissent mystérieusement au cours de rafles nocturnes. C'est peut-être bien cette lourde chape de plomb qui pèse sur tous les citoyens de ce régime monarchique d'un autre âge les obligeant à se cacher pour parler car ils se sentent constamment surveillés?

Et bien ce n'est pas chacune de ces raisons, mais toutes ces raisons à la fois — le ras-le-bol — qui ont déclenché les événements qui marquèrent tragiquement ces journées des 20 et 21 juin 1981.

L'explosion du mécontentement

La soupe de sûreté a sauté le 20 juin quand la Confédération démocratique du travail (C.D.T.) décida une grève nationale pour protester contre la vie chère et la misère.

A Casablanca, dès le matin, c'est l'émeute pour répondre aux provocations de la police qui a réquisitionné les autobus en grève. Ceux-ci sont renversés et incendiés. Dans les quartiers du centre où les manifestants se rendent en masse compacte c'est vite quelques exactions, comme nous en avons connues à Paris; vitrines brisées, magasins pillés, banques envahies et mises à sac, déprédations, jets de pierres sur les autos, symboles de la richesse des classes dirigeantes. Parmi ces manifestants combien de provocateurs? Le ministre de l'Intérieur doit le savoir, mais l'occasion est excellente pour Sa Majesté de faire donner sa police et son armée. La ville est investie par des blindés, des hélicoptères. Un dispositif militaire est mis en place dans les quartiers populaires et la tuerie commence. Les enfants sont les premières victimes. La population est fauchée à la mitrailleuse. Les blessés achevés dans les commissariats ou abandonnés sans soins. Ils sont des milliers. Tous, morts ou blessés sont atteints par balles. C'est une véritable boucherie que les témoins oculaires rapporteront aux avocats français ou étrangers qui purent se rendre depuis au Maroc. Ces témoignages sont accablants. Au cours d'une conférence de presse tenue à Paris, MM. Michel Zavrian (L.I.D.H.) et Yves Kleniec (A.I.J.D. et C.G.T.), après qu'ils furent brutalement expulsés du Maroc, ont tenu à confirmer les déclarations faites par M. Mignard qui s'était rendu aussitôt à Casablanca et qui estimait le massacre à 637 victimes. Ce chiffre serait largement dépassé après les révélations des familles des victimes et dépasserait les 800 morts, surtout de jeunes enfants. Les corps du

plus grand nombre ont disparu. Il y aurait entre 6 000 et 8 000 arrestations et les procès qui ont commencé, dans la plus grande irrégularité, font pleuvoir sur les inculpés des dizaines d'années de prison. C'est l'arbitraire le plus absolu, mais l'objectif visé par Hassan II apparaît de plus en plus clairement. C'est la destruction de la C.G.T., cette centrale syndicale dont les liens sont étroits avec l'U.S.F.P. que Hassan cherche également à supprimer selon le désir exprimé par Reagan et son représentant M. Carlucci qui curieusement était présent au Maroc lors des émeutes.

Mais ce qui est inadmissible pour nous Français, surtout après les belles paroles de M. le Premier ministre: « La France ne sera pas sourde aux cris des hommes baillonnés », c'est le silence total du gouvernement sur les faits scandaleux qui se déroulent au Maroc. Radios et télévisions se taisent également ou déforment la vérité marocaine. Cela est troublant et il est de la plus grande importance que tous les démocrates expriment leur désapprobation. La meilleure façon d'exprimer au peuple marocain sa solidarité c'est de dénoncer partout les crimes commis par le bourreau aux mains tachées de sang.

R. T.

On torture des Sahraouis au Maroc

Nous apprenons, de source sûre, qu'un centre secret de détention est situé à Rabbat, dans les environs d'Avicenne et de la caserne des pompiers. Une centaine de détenus au moins s'y trouvent, dont un bon nombre de Sahraouis. La torture y est pratiquée, plutôt de nuit afin d'éviter que les passants n'entendent les cris.

Autre centre secret également: à Casablanca, dans le quartier Bourgon. Ces lieux de détention sont de plus en plus nombreux, et de plus en plus mouvants afin de rendre les recherches plus difficiles.

Nous apprenons également que de nombreux Sahraouis ont été enlevés en mai et juin à Tan Tan, au Sud-Maroc.



Quand Giscard allait voir son copain Bokhassan II. Des erreurs à ne pas répéter!

Avec les combattants sahraouis

Il y a déjà plus d'une heure que nous avons pénétré en territoire marocain, et les neuf guérilleros du Polisario ne prennent pas de précautions particulières : en roulant à 100 km/h sur la Hammada — plateau rectiligne et totalement désertique — les deux Land-Rover soulèvent un nuage de poussière facilement repérable par les avions de reconnaissance marocains.

Ce n'est qu'après avoir franchi le rebord du plateau, passage rocailleux très accidenté où les guérilleros montrent une fois de plus la maîtrise qu'ils ont de leurs véhicules, que le convoi prend des précautions en ralentissant sa vitesse.



Nous faisons halte dans un oued à l'ombre de quelques maigres talehs. Les hommes préparent le feu pour le thé et le repas. Ils ont su choisir le bois qui ne fait pas de fumée en brûlant. Le bruit d'un avion de reconnaissance que l'on entend tout à coup ne les trouble pas : nous sommes totalement invisibles.

Plus tard, nous passons plus d'une heure à visiter Lebouirate, ancienne place forte marocaine de 1 500 hommes qui est tombée aux mains du Polisario en août 1979. Les traces des combats sont nombreuses : chars russes T-54 détruits, transports de troupes, GMC et Unimoog brûlés, douilles d'obus et munitions de tous calibres montrent que les combats ont été particulièrement importants et violents.

« Comme un poisson dans l'eau »

Dans cette partie du sud marocain, proche des frontières de l'Algérie et du Sahara occidental, les forces du Polisario circulent sans aucune difficulté.

Au milieu du mois de mars le Roi du Maroc a déclaré : « ... La récupération de notre Sahara est terminée... » Peut-être le souverain chrétien entendait-il par là la zone qu'il a baptisée « triangle utile », c'est-à-dire le territoire qui englobe El Aïun, Smara et Bou-Craa, où l'ensemble des troupes marocaines ont été regroupées à la suite de nombreux revers militaires qui ont culminés avec

les grandes batailles de l'Ouarkziz au printemps 1980.

Ce « triangle utile » est ceinturé d'un « mur », fait d'un fossé, flanqué d'un remblai de trois mètres de haut, qui est couronné de barbelés et entouré de champs de mines. Mais cette mini-ligne Maginot ne risque-t-elle pas de subir le sort de son illustre aïeule ? « ... Avec un démineur et une paire de cisailles, il faut quelques heures pour faire un passage où 2 000 hommes peuvent s'infiltrer en une nuit... » me dit un responsable militaire sahraoui.

Les derniers combats ont montré que malgré leur faiblesse numérique (10 à 12 000 soldats pour le Polisario contre 140 000 pour le Maroc) les Sahraouis tentent de contourner l'obstacle de la « ceinture de sécurité ».

En février, de violents combats ont eu lieu dans la région de Ras El Khanfra, zone stratégique qui commande la route de Tan Tan et Tarfaya, et point de concentration important de troupes marocaines. Le 25 mars, le Polisario a attaqué la garnison de Guelta Zemmour qui a été occupée pendant quelques heures. La bataille s'est poursuivie les jours suivants dans la région d'Oum-Gheid, sur la route de Bou Craa. Il semble que cette bataille ait été une des plus meurtrières de ces derniers mois. Le 16 avril les forces du Polisario ont attaqué deux postes à l'intérieur même du territoire marocain, au nord de Zaag, à Sidi Amara et à Hassi Aribia. Dans ce secteur, les combattants sahraouis n'avaient pas été signalés depuis de nombreux mois.

Un bilan impressionnant

Il est parfaitement impossible de faire la moindre vérification au sujet des pertes humaines et on pourrait penser que les chiffres annoncés sont fantaisistes de part et d'autre... Mais on peut vérifier la réalité des armes, des véhicules et du matériel, que le Polisario récupère à la suite de chaque opération. J'ai vu tout un arsenal de chars SK 105 (franco-autrichien) en parfait état de marche, des dizaines d'AML 90 Sud-Africains tous neufs, des centaines de canons de tous calibres, des lance-roquettes, des mitrailleuses, des fusils et des mortiers.

De retour près des camps de réfugiés, dans la région de Tindouf, j'ai pu rencontrer un groupe de prisonniers marocains parmi lesquels six hommes capturés à Guelta Zemmour, le 25 mars, et cinq autres capturés à Sidi Amara, le 16 avril. Tous semblaient soulagés : « ... Maintenant nous n'avons plus peur, on nous avait dit que le Polisario allait nous manger s'il nous prenait. Nous sommes avec nos frères, nous n'avons plus peur. Dites que les Sahraouis ont le droit d'avoir un pays. »

Jean-Louis MARCOS

17 mai 1981 : le secrétaire général du Front Polisario dénonce vivement la campagne diplomatique lancée par le Maroc dans une lettre adressée au secrétaire général des Nations-Unies.

19 mai : au Maroc, le secrétaire général du Parti du Progrès et du Socialisme (communiste) estime que le Maghreb se trouve au bord d'un sanglant conflit armé.

22 mai : un responsable de la R.A.S.D. déclare que son gouvernement « se réjouit vivement » du changement de régime intervenu en France avec l'élection de François Mitterrand.

25 mai : le secrétaire général du F.P. annonce la prochaine libération de prisonniers marocains.

28 mai : première rencontre, à Ryad, en Arabie Saoudite, des ministres des Affaires étrangères du Maroc et de la Mauritanie depuis la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays.

30 mai : réunion, à Freetown, en Sierra Leone, du Comité ad hoc de l'O.U.A. sur le Sahara occidental qui reçoit les délégations marocaines et de la R.A.S.D.

Le général Dliimi, Directeur des aides de camp d'Hassan II, affirme que le Maroc tient l'Algérie pour entièrement responsable du sort des soldats marocains qui ont été faits prisonniers dans les combats du Sahara. Il ajoute que l'armée marocaine a fait beaucoup de prisonniers mais qu'ils ont « tous été réintégrés dans la vie normale du pays ».

1^{er} juin : Hassan II annonce qu'il se rendra au sommet de l'O.U.A. à Nairobi afin de « mettre un point final au problème du S.O. ». Il indique qu'il y fera des propositions.

4 juin : Le président algérien reçoit une délégation du F.P. à l'occasion de la « Semaine de Solidarité du peuple algérien avec le peuple sahraoui ».

11 juin : à l'issue de la visite à Moscou du président Chadli Bendjedid, l'U.R.S.S. reconnaît formellement le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

12 juin : le Secrétaire d'État marocain à la coopération affirme que le Maroc se trouve « en meilleure position » avant le sommet de l'O.U.A. grâce notamment à la prise de conscience du « danger » libyen par les pays africains.

13 juin : le F.P. exprime une nouvelle fois sa « disponibilité » à mettre fin à la guerre du S.O. sur les bases des résolutions et des décisions des organisations internationales.

Le ministre des Affaires étrangères du Mozambique déclare que le Maroc devrait être exclu de l'O.U.A. en raison « de sa politique expansionniste continue à l'égard du S.O. ».

14 juin : ouverture, à Nairobi, du conseil des ministres de l'O.U.A. Le dossier du S.O. est repoussé au sommet des chefs d'État.

Le colonel Khadafi charge Yasser Arafat d'une « mission de bons offices » concernant le S.O. Le leader de l'O.L.P. se rend à Alger et à Rabat, mais ne rencontre pas de dirigeant du F.P. Alger affirme qu'il n'existe aucune médiation entre le Maroc et l'Algérie à propos du S.O.

Visite à Rabat des sous-secrétaires d'État américains à la Défense et à l'Agriculture, après celle du Secrétaire à l'Énergie.

15 juin : le ministre de l'Information de la R.A.S.D. affirme que son pays est membre de l'O.U.A. et accuse le secrétaire général de l'organisation d'avoir bloqué administrativement la notification officielle de cette admission.

17 juin : bagarre dans les couloirs du centre de conférences de Nairobi entre deux délégués marocains et des représentants du F.P.

Un envoyé spécial du colonel Khadafi annonce à Rabat que les relations diplomatiques entre le Maroc et la Libye vont être rétablies. « El Moudjahid » affirme que l'Algérie ne peut que se féliciter de ce rapprochement.

20 juin : violente bataille maroco-sahraouie à Lemsyed, au nord du S.O.

21 juin : Le F.P. lance des attaques contre les troupes marocaines dans la région de Bou Craa.

Réponses aux félicitations adressées par les autorités sahraouies à MM. Mitterrand et Mauroy : deux messages sont transmis au secrétaire général du F.P. Le message de M. Mauroy (le seul public) assure le F.P. que « le gouvernement français s'attachera à faire progresser la cause de la paix et du développement dans le respect des idéaux de liberté et de justice qui sont ceux de la France ».

Violentes émeutes dans plusieurs villes du Maroc, et notamment à Casablanca. Bilan officiel : 66 morts, plus de 600 selon l'opposition.

22 juin : voyage à Tripoli d'un émissaire du roi Hassan II.

Bombardement de la garnison marocaine de Bir Enzarar par le F.P.

24 juin : ouverture à Nairobi du 18^e sommet de l'O.U.A.

25 juin : Hassan II propose, à Nairobi, l'organisation d'un « référendum contrôlé » après avoir rappelé « la légitimité et la légalité de l'appartenance du Sahara Occidental au Maroc ». A Paris, le ministre français des relations extérieures « rend hommage » au roi du Maroc et rappelle le principe fondamental du droit à l'autodétermination de tous les peuples.

26 juin : A Alger, le secrétaire général du F.P. déclare que « L'évacuation du S.O. par les troupes agressives marocaines et la reconnaissance du droit de notre peuple à l'indépendance sur l'ensemble de son territoire national sont les bases solides d'une véritable solution pacifique et permanente à la guerre qui nous oppose au Maroc. »

Le sommet de l'O.U.A. adopte une résolution en 8 points sur le Sahara occidental (voir p.).

28 juin : rétablissement des relations diplomatiques entre le Maroc et la Mauritanie.

29 juin : Les États-Unis se félicitent de la proposition faite à Nairobi par Hassan II.

30 juin : arrivée à Tripoli du secrétaire général du F.P.

1^{er} juillet : le roi du Maroc envoie un « messenger spécial » à Moscou.

2 juillet : à Rabat, Hassan II déclare que le référendum du S.O. est « confirmatif » et non « d'auto-

détermination », que le recensement des populations aurait pour base les chiffres donnés par l'Espagne en 1974 et qu'il n'est pas question que les troupes et l'administration marocaines se retirent du Sahara occidental.

5 juillet : le F.P. affirme que le Maroc mène depuis une dizaine de jours une campagne d'arrestations d'une ampleur jamais connue dans les localités du S.O. dans la perspective du référendum prévu dans ce territoire.

Le ministre des Affaires étrangères du Mali (dont le pays est membre du comité de mise en œuvre de l'O.U.A.) affirme que c'est au comité, et à lui seul, de définir les modalités concrètes de mise en œuvre du référendum au S.O. et que ses décisions ne seront pas « gelées » dans l'attente de leur ratification par le prochain sommet de l'O.U.A.

6 juillet : le F.P. « exige le départ de tous les Marocains du Sahara occidental pendant le prétendu référendum ».

7 juillet : l'Algérie entend s'en tenir strictement aux décisions du sommet de l'O.U.A. sur le référendum d'autodétermination au S.O. et fera tout pour faciliter la tâche du comité chargé de la mise en œuvre des modalités de cette consultation.

Le Maroc « proteste énergiquement » après les déclarations du ministre des Affaires étrangères du Mali.

La Mauritanie accueille avec un « optimisme modéré » les décisions de Nairobi. Elle n'appuie, en ce qui concerne le recensement, ni la thèse du F.P. ni celle du Maroc. Elle souhaite un contact direct entre les parties en conflit et la mise en place au S.O. d'une administration intérimaire neutre.

8 juillet : le F.P. affirme que le référendum d'autodétermination doit être précédé d'un cessez-le-feu négocié directement entre le F.P. et le Maroc et du retrait des troupes et de l'administration marocaines du S.O. Le F.P. se prononce pour un nouveau recensement de la population sahraouie opéré par une administration neutre. Par ailleurs, le F.P. déclare que « le gouvernement français peut jouer un rôle positif entre les deux belligérants en les traitant sur un même pied d'égalité et en adoptant à leur égard une attitude de neutralité ».

ADHÉREZ POUR L'ANNÉE 1981

ADHÉSION A L'ASSOCIATION (Abonnement inclus) = 100 F
ABONNEMENT SEUL = 60 F

Je soussigné :

Nom et prénom..... Profession

Adresse

adhère à l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique.

Je verse — la cotisation annuelle de 100 F (abonnement à Sahara Info compris). Étudiants, chômeurs : 50 F.

— l'abonnement annuel de 60 F.

— la cotisation de soutien de F.

en C.C.P. ou chèque bancaire à l'ordre de l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique.

B.P. 236 — 75264 Paris Cedex 06 — C.C.P. 19 303 94 K Paris.